

Cachet du rédacteur du document :

S.E.L.A.R.L. SOGEXFO
Géomètres-Experts Associés
Gaël BOUSCAUD
47, rue de l'inondation
82200 MOISSAC

Tél: 05 63 04 08 38 - Fax: 05 63 04 33 31
mail: moissac@sogexfo.com

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A
Par

Section : DE
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 03/08/2005

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07/02/2017 par M BOUSCAUD Gaël géomètre à MOISSAC

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. MOISSAC, le 07/02/2017



Document dressé par

M. BOUSCAUD Gaël

à MOISSAC

Date 14/02/2018

Signature :

(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une saisie (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué un piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité exerçant)

